

# BALO

## BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

### Emissions et cotations

### Valeurs françaises

**SOFIDYNAMIC**

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable  
Siège social : 303, square des Champs-Élysées, 91080 Evry-Courcouronnes  
983 023 003 R.C.S. Evry

Société Civile faisant offre au public, régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil, par le Code Monétaire et Financier, par le Règlement Général de l'AMF et par tous les textes subséquents et par les statuts de la société.

**Capital statutaire maximum** : 500 000 000 Euros

**Capital social initial** : 760 050 Euros

**Siège social** : 303, square des Champs Elysées – 91080 Evry Courcouronnes

**Immatriculation** : RCS Evry D 983 023 003

**Durée de la société** : 99 ans

**Objet social** : La Société a pour objet en France et à l'étranger : l'acquisition directe ou indirecte, y compris en l'état futur d'achèvement, et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif. L'acquisition et la gestion d'immeubles qu'elle fait construire exclusivement en vue de leur location.

Pour les besoins de cette gestion, elle peut procéder à des travaux de toute nature dans ces immeubles, notamment les opérations afférentes à leur construction, leur rénovation, leur entretien, leur réhabilitation, leur amélioration, leur agrandissement, leur reconstruction ou leur mise aux normes environnementales ou énergétiques. Elle peut acquérir des équipements ou installations nécessaires à l'utilisation des immeubles.

Elle peut, en outre, (i) céder des éléments du patrimoine immobilier dès lors qu'elle ne les a pas achetés en vue de les revendre et que de telles cessions ne présentent pas un caractère habituel, (ii) détenir des dépôts et des liquidités, (iii) consentir sur ses actifs des garanties nécessaires à la conclusion des contrats relevant de son activité (notamment celles nécessaires à la conclusion des emprunts), (iv) détenir des instruments financiers à terme mentionnés à l'article D. 211-1 A-I-1 du COMOFI, en vue de la couverture du risque de change ou de taux, (v) conclure toute avance en compte courant avec les sociétés dont elle détient au moins 5 % du capital social, et (vi) réaliser plus généralement toutes opérations prévues par l'article L. 214-114 du COMOFI.

**Responsabilité des associés à l'égard des tiers** : Conformément à l'article L.214-89 du Comofi, et par dérogation à l'article 1857 du Code civil, la responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers, est limitée au montant de sa part dans le capital de la Société.

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 8 des statuts, la société de gestion a décidé de modifier comme suit le prix de la part :

**Nouveau prix de souscription de la part**

Les parts sont émises au nouveau prix de 315 € se décomposant en :	
Nominal	150,00 €
Prime d'émission (dont 6,30 € HT, soit 7,56 € TTC, soit 2 % HT (2,40% TTC) au titre de la commission de souscription)	165,00 €
<b>Nouveau prix de souscription (net de tous autres frais)</b>	<b>315,00 €</b>

**Nouveau prix de retrait de la part**

<u>Pour tout retrait intervenant avant 8 ans de détention</u>	
Le nouveau prix de retrait se décompose en :	
• Prix de souscription	315,00 €
• Commission de souscription de 2 % HT (soit 2,40% TTC)	-6,30 €
• Commission de retrait de 5,00 % HT, (soit 6,00 % TTC)	-18,52 €
<b>Nouveau prix de retrait pour tout retrait intervenant avant 8 ans de détention</b>	<b>290,18 €</b>
<u>Pour tout retrait intervenant après 8 ans de détention</u>	
Le nouveau prix de retrait se décompose en :	
• Prix de souscription	315,00 €
• Commission de souscription de 2 % HT (soit 2,40% TTC)	-6,30 €
<b>Nouveau prix de retrait pour tout retrait intervenant après 8 ans de détention</b>	<b>308,70 €</b>

**Date d'effet : 3 janvier 2025**

La note d'information prévue par les articles L 411-1, L 411-2, L 412-1 et L 621-8 du Code Monétaire et Financier a reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa SCPI n° 23-16 en date du 22 décembre 2023. Elle sera actualisée en date du 3 janvier 2025.

Cette note d'information est disponible sur simple demande auprès de SOFIDY, 303 square des Champs Elysées – Evry Courcouronnes - 91026 EVRY Cedex ou par téléphone au 01.69.87.02.00 ou sur la page dédiée à la SCPI SOFIDYNAMIC sur le site internet de Sofidy : [www.sofidy.com](http://www.sofidy.com), rubrique « Nos Solutions ».